



## BTS DRB – Développement et Réalisation Bois

Promesse d'Embauche - Formation en ALTERNANCE rentrée 2023

- **Inscription obligatoire** sur le site Parcoursup : <https://www.parcoursup.fr/> du **20 janvier au 29 mars 2023**.
- Promesse d'embauche à faire parvenir au lycée si possible avant le 1<sup>er</sup> mai 2023.
- Les propositions d'admission se feront sur le portail Parcoursup à partir du 2 juin 2023. Le dossier de candidature sera soit « refusé » par l'équipe pédagogique, soit « retenu sous réserve de contrat ». Les admissions se feront ensuite au fur et à mesure des réceptions des promesses d'embauche au lycée, après validation de l'entreprise par l'équipe pédagogique, et selon les places disponibles. Sous réserve d'obtention du BAC.

### CANDIDAT :

NOM Prénom..... Date de naissance.....

Situation actuelle:  Terminale BAC  Autre Formation  Vie active  Sans emploi

(préciser domaine -option) : .....

Adresse -CP Ville : .....

Tel.portable.....mail : .....

Intéressé par l'accueil à l'Internat (sous réserve de place disponible) :  OUI -  NON

### ENGAGEMENT ENTREPRISE

**Il est conseillé que l'entreprise soit équipée :**

➤ **de moyens de production à commande numérique**

➤ **d'outils de conception de type CAO (conception assistée par ordinateur) ou DAO (dessin assisté par ordinateur)**

Nom de l'entreprise .....

Tél: ..... SIRET : ..... mail : .....

Adresse .....

Nombre d'employés (*préciser éventuellement par secteur*) : .....

Activités de l'entreprise : .....

Moyens de production CN : .....

Logiciels CAO / DAO : .....

**Je soussigné, ....., dirigeant de l'entreprise .....**

**m'engage à signer un contrat avec le jeune ..... pour la formation en 2 ans au BTS Développement et Réalisation Bois en alternance, sous réserve d'une place disponible au Lycée du Nivolet à la rentrée 2023.**

Fait à ..... le .....

**Signature et cachet de l'entreprise,**

*Candidature validée par la commission pédagogique le .....*

*Nom et signature du responsable de la commission ou des enseignants*